

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal

Séance du LUNDI 22 JUIN 2020 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Etaient présents :

B. SANCHEZ – M.A. ALTIER – P. MARSEILLES – J. BERNARD – F. BALBI – G. MARCHAND – A. MARCHAND – D. MAUCCI – TH. SABATIER – S. LLORET – B. RIGGIO – B. ROMANINI - D. BLANC – J.F. TRAMIER - C. ROS – V. VICENTE – P. CHARLES – N. GILLET – Y. TRUC – N. AIME – C. ASTIER – A. GARCIA – M. CASTELLAS -

Procurations : J. LEBEGUE à G. MARCHAND - M. LOPEZ à P. MARSEILLES

Absents Excusés : D. CORNILLON

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 8 Juin 2020.

3/ DETERMINATION DES INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à la majorité du mode de répartition de l'enveloppe budgétaire attribuée au Maire et aux adjoints.

Monsieur le Maire précise qu'il n'augmente pas le montant de ses indemnités. Il ajoute qu'il existe une enveloppe budgétaire à ne pas dépasser. 7 adjoints et 10 conseillers municipaux délégués percevront une indemnité.

(1 abstention = Mme Béatrice RIGGIO)

4 / PERSONNEL – MODIFICATION CREATION DE POSTE D'ATTACHÉ PRINCIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour modifier la délibération n°88/2015 portant sur la création d'un poste d'attaché principal à temps complet.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un poste contractuel. Monsieur Benoit SANCHEZ ajoute que la loi autorise le recrutement d'une catégorie B sur ce poste, du moment où celui-ci est basé sur un contrat à durée déterminée.

5 / CREATION AMENAGEMENT TRAVERSEE DU VILLAGE – SOLLICITATION FRAT 2020

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour solliciter le Fond Régional d'Aménagement du Territoire 2020 au titre de voirie et équipement communaux concernant l'engagement de la commune dans un projet d'aménagement de la traversée du village.

6 / AMENAGEMENT DU CENTRE ANCIEN - ECHANGE DE BIENS IMMOBILIERS ENTRE LA COMMUNE ET UN PROPRIETAIRE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à procéder à un échange de biens immobilier dans le cadre de l'aménagement du centre ancien.

Monsieur David CORNILLON entre en séance.

La séance est levée à 18h45

Fait à MONDRAGON, le 24 Juin 2020.

Le Maire,

Christian PEYRON.

Le Secrétaire de séance,

Patrice CHARLES.